

Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 12 avril 2022

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures 30 en présence de tous les membres à l'exception de René BLANC et Thierry ARENDS ayant donné procuration à Paul PAGES et Christophe PAL.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8/2/2022.

Dans un premier temps ont été adoptés le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du **budget annexe Lotissement « Les Jardins de Julie »**, faisant apparaître un résultat de clôture global de 93165.31 €. Le conseil a ensuite voté le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 93165.31 € en fonctionnement et 0 € en investissement. L'année budgétaire 2022 permettra de solder l'opération avec le transfert du résultat de clôture du Lotissement « Les Jardins de Julie » vers le budget principal compte tenu que les travaux sont achevés, tous les lots sont vendus et le prêt à court terme a été remboursé.

Dans un deuxième temps, le conseil a adopté le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 de **la commune**, faisant apparaître un résultat de clôture global de 56980.51 €. L'année 2021 a permis d'engager les premiers projets de la nouvelle équipe municipale, notamment : l'élargissement de la Voie de St Quintin entre les 2 cimetières pour améliorer la sécurité, la reprise des voiries communales endommagées par les orages de juin 2020, la poursuite de la mise en sécurité de l'école, la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Sans les efforts de gestion (maîtrise des dépenses publiques face à une baisse récurrente des dotations) et sans le soutien financier des fonds d'Etat (DETR/DS/FIPD/amendes de police), du Département (Fonds199), de la Région (Plan de relance), de l'Europe (FEDER), la Commune n'aurait pas pu engager tous ces travaux.

Pour 2022, le Conseil a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition communaux, à savoir :

☛ **Taxe foncière (non bâti) : 100.78 % / Taxe foncière (bâti) : 10.99 % + 21.90 % taux départemental.**

Bien que les dotations soient encore réduites cette année, le Conseil choisit de redoubler ses efforts de maîtrise des dépenses pour compenser les charges supplémentaires liés à la hausse des prix de l'énergie pour la collectivité (électricité, gaz, carburant), afin de préserver autant que possible le pouvoir d'achat des Monteillais déjà fortement touché par la hausse des bases, des produits de base et de l'énergie.

Concernant les subventions communales versées aux associations, conformément aux engagements pris et présentés aux associations, la Commune a décidé de privilégier une aide matérielle et logistique plutôt que d'allouer des subventions de fonctionnement sans fondement. Le Conseil Municipal pourra toujours envisager d'accorder une subvention exceptionnelle à une ou plusieurs associations dans le cas d'un projet exceptionnel précis et justifiée (manifestation, action...) : c'est le cas en 2022 pour l'OCCE qui organise un voyage scolaire pour les enfants de l'école des 2 fontaines du Monteil.

Seuls le Comité Paroissial (100 €) et les familles monteillaises – aide vacances/aide séjours découvertes/aide enfants handicapés (1000 €) ne sont pas concernés par ce nouveau dispositif.

Après avoir affecté l'excédent de fonctionnement 2021 soit 33038.85 € en section de fonctionnement et 40000.00 € en section d'investissement, le conseil a ensuite voté le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en fonctionnement à 507797 € et à 298919 € en investissement.

L'essentiel du programme d'investissement prévoit :

- Voirie/réseaux : création d'un carrefour à feux (Broc, Cegelec, Roche Paysage, ASP) et reprise des calades (STPP) à Durianne
- Sécurité : installation de 3 caméras en entrée et sortie du bourg sur la RN 88 (Egev, TFC)
- Travaux : Ecole, mairie, four banal (entretien, mise aux normes...), début de la réhabilitation du presbytère
- Achat de matériels divers (vélos école, mobilier...)
- Renouvellement matériel informatique à l'école (Architech)
- Energie : poursuite du remplacement EP en LED

Ce programme d'investissement est réalisable grâce aux fonds propres de la commune soutenue financièrement par différents partenaires indispensables : Europe (FEDER), Etat (DETR/FIPD/DS), Département (CAP43), CAPEV, SDE, DEA et la maîtrise de l'endettement, sans avoir recours à l'emprunt ;

Nonobstant, l'analyse financière de 2022 continue de mettre en avant une baisse inexorable des dotations face à une hausse des dépenses, ce qui fait que la CAF (Capacité d'Auto Financement) ne cesse de diminuer et appelle à la vigilance. Les élus s'inquiètent des perspectives de plus en plus étroites d'investissement. Il est donc impératif de poursuivre au maximum la maîtrise des charges de fonctionnement et de planifier autant que possible les travaux, afin de retarder au maximum une éventuelle hausse des taux d'imposition communaux.

Le conseil a ensuite validé la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 28 h hebdomadaire à compter du 01/09/2022.

La séance a été levée à 21 h.

M. le Maire,
Christophe PAL